

Plan d'égalité de genre

Contexte stratégique

La Fondation Raoul Follereau est une organisation humanitaire française créée en 1968, inspirée par les idéaux de Raoul Follereau (1903-1977), un écrivain, journaliste et philanthrope engagé dans la lutte contre la lèpre et l'exclusion sociale. La Fondation est reconnue d'utilité publique et s'inscrit dans la continuité des actions initiées par Follereau lui-même, qui a consacré sa vie à défendre les plus démunis et à combattre les injustices.

La Fondation Raoul Follereau, engagée depuis des décennies dans la lutte contre la lèpre et les maladies tropicales négligées (MTN), reconnaît l'importance de l'égalité des sexes et de l'équité de genre dans ses actions. Le présent plan pour l'égalité de genre vise à intégrer une perspective de genre dans tous les programmes et projets de la Fondation, afin de garantir que les hommes et les femmes bénéficient équitablement des interventions et participent activement à la lutte contre ces maladies.

Au niveau international

La Fondation s'aligne sur les engagements internationaux en matière de genre, notamment :

- Les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies, en particulier l'ODD 5 qui vise à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et filles¹.
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)², ratifiée par de nombreux pays où la Fondation intervient.
- La Plateforme d'action de Beijing, qui souligne l'importance de l'intégration du genre dans les politiques de santé et de développement³.
- La Charte des Nations unies (1945) : la Charte des Nations Unies a institué le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, en reconnaissant le droit de vote des femmes dès 1946. Elle a également promu un cadre favorable à un développement équitable, où les bénéfices sont partagés de manière égale entre les sexes.
- La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)⁴ : l'article 1er de la Déclaration stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Cette déclaration a posé les bases pour la promotion de l'égalité des sexes dans tous les domaines, y compris la santé.
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) : l'OMS a souligné l'importance de l'égalité des sexes dans la santé, en particulier dans la lutte contre les maladies tropicales négligées. La Fondation s'aligne sur les recommandations de l'OMS pour garantir que ses interventions soient inclusives et équitables.

¹ France, « ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

² « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ».

³ « Déclaration et Programme d'action de Beijing, Déclaration politique et textes issus de Beijing+5 ».

⁴ Unies et Puybaret, *Déclaration universelle des droits de l'homme*.



Au niveau régional

La Fondation Raoul Follereau s'appuie sur les engagements régionaux en matière de genre, notamment en Afrique, où elle intervient dans plusieurs pays :

- **La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (1981)** : cette charte reconnaît les droits fondamentaux de tous les individus, y compris les femmes, et promeut l'égalité des sexes.
- **Le Protocole de Maputo (2003)** : adopté par l'Union Africaine, ce protocole spécifique aux droits des femmes en Afrique vise à garantir l'égalité des sexes et à lutter contre les discriminations basées sur le genre. Il encourage également la participation des femmes dans les processus décisionnels.
- **La Déclaration solennelle des chefs d'État de l'union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2004)** : cette déclaration engage les États africains à atteindre un quota d'au moins 30 % de femmes dans les instances de décision.
- **L'Agenda 2063 de l'Union africaine** : cet agenda vise à construire une Afrique prospère et inclusive, où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et opportunités.
- **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** : article 23 "L'égalité entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération."

Au niveau national

Dans chaque pays d'intervention, la Fondation Raoul Follereau s'appuie sur les cadres législatifs et politiques nationaux qui promeuvent l'égalité des sexes. Par exemple :

- **Les constitutions nationales** : de nombreux pays où la Fondation intervient ont intégré l'égalité des sexes dans leurs constitutions, garantissant ainsi les droits des femmes et des hommes à participer équitablement au développement.
- **Les politiques nationales de promotion du genre** : plusieurs pays ont adopté des politiques spécifiques pour promouvoir l'égalité des sexes, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'économie.
- **Les plans nationaux de développement sanitaire** : ces plans intègrent souvent des objectifs liés à l'égalité des sexes et à l'équité en santé.

1. Présentation de la Fondation Raoul Follereau

1.1 Vision globale de la Fondation Raoul Follereau

La Fondation porte une vision humaniste et solidaire, centrée sur la dignité de chaque être humain. Elle s'inspire des valeurs promues par Raoul Follereau et de son engagement pour un monde plus juste, où les personnes marginalisées, malades ou exclues retrouvent leur place dans la société. Sa vision repose sur :

- La lutte contre les maladies de la pauvreté (comme la lèpre).
- La promotion de la dignité humaine et de la solidarité.
- La défense des droits des plus vulnérables.



1.2 Mission de la Fondation Raoul Follereau

La mission de la Fondation est de lutter contre la lèpre, en intégrant les MTN cutanées (MTNC), leurs causes et leurs conséquences.

Organisme caritatif privé reconnue d'utilité publique, la Fondation Raoul Follereau poursuit le combat de son fondateur : « bâtir un monde sans lèpres », en mettant en œuvre son message de Charité qui témoigne d'un sens profond de la dignité de la personne humaine et d'un attachement particulier à chaque personne, dans toutes ses dimensions.

En plaçant la personne humaine, sans distinction d'origine ou de religion, au cœur de ses projets et en privilégiant les actions en profondeur visant à aider des personnes exclues à retrouver dignité et autonomie, la Fondation luttera jusqu'à la disparition de cette terrible maladie qu'est la lèpre, en privilégiant l'accès à la santé des personnes vulnérables, et en combattant la pauvreté où la lèpre prend racine.

La Fondation, bénévoles et salariés, œuvre à la mobilisation d'une véritable communauté de générosité, chaîne d'amour qui associe bienfaiteurs et partenaires, pour un monde plus juste et plus humain

1.3 Piliers stratégiques de la Fondation Raoul Follereau

1. Dépister et casser la transmission

Au plus près des populations pauvres et enclavées, organiser les dépistages pour chercher et traiter la lèpre. Y intégrer d'autres maladies dermatologiques pour maximiser notre impact et éviter pour les malades de la lèpre le rejet des soins et de leur communauté. Ce dépistage actif vient en complément des centres de référence qui assurent la continuité des soins. Et pour casser la transmission de la lèpre, examiner les personnes proches du malade et leur donner quand c'est possible un traitement préventif (chimio prophylaxie post exposition).

2. Prendre en charge le handicap

Le handicap est la conséquence des formes les plus graves de la maladie. Notre action : agir pour aider les victimes de la lèpre et d'autres maladies dermatologiques handicapantes à se remettre debout : correction des incapacités physiques (chirurgie, prothèses, chaussures adaptées, béquilles), rééducation fonctionnelle (kinésithérapie) mais aussi réintégration sociale dans leur communauté (restauration de l'estime de soi, sensibilisation par les anciens malades, accompagnement au retour au village).

3. Soigner et se soigner

Prendre en charge les plaies chroniques dont souffrent les malades de la lèpre et des maladies dermatologiques rencontrées. Mettre en place l'auto-soin par les malades eux-mêmes pour les aider à être acteurs autonomes et responsables de leur santé, et éviter les complications et les amputations.

4. Donner accès à l'eau et améliorer l'hygiène

L'eau, l'hygiène et l'assainissement ont une incidence importante sur de nombreuses pathologies de peau dont l'ulcère de Buruli, et influent sur la gravité des complications de la lèpre. Notre action : déployer la méthodologie WASH communautaire pour donner accès à une eau propre et sécurisée (forage, château d'eau, pompe), renforcer les conditions d'hygiène (construction de latrines, d'incinérateurs de déchets médicaux) et sensibiliser les communautés (dispositifs de lavage des mains, création de comités dans les écoles et les villages pour apprendre et pérenniser les bonnes pratiques), en impliquant les populations dès le départ dans nos projets.



5. Développer l'accompagnement social des populations vulnérables

Dans les zones endémiques, avec l'aide de travailleurs sociaux et de nos partenaires religieux dans un esprit de charité, prendre en charge le malade et son entourage de façon globale pour agir en amont contre la pauvreté et l'exclusion, facteurs clés de développement des maladies dermatologiques : scolarité, formation, accès à une activité permettant de gagner en autonomie, changement des mentalités sur la lèpre, une maladie comme une autre et qui se guérit.

6. Développer la recherche

Améliorer sur le terrain le diagnostic, le traitement et la prise en charge de la maladie par le financement et la mise en œuvre de recherches opérationnelles, avec le conseil de la commission médicale et scientifique de la Fondation et l'appui d'un écosystème efficace Nord-Sud : au Nord, l'Université d'État du Colorado, l'INSERM à Angers, le service de bactériologie hygiène Paris Sorbonne de la Pitié Salpêtrière, et au sud le CIFRED* et le centre de soin à vocation de recherche Raoul et Madeleine Follereau de Pobè au Bénin. La recherche est également une voie privilégiée de développement des compétences du réseau médical de la Fondation.

7. Renforcer les systèmes de santé

En lien avec les pouvoirs publics, développer les compétences et la formation du personnel médical. Également construire et réhabiliter les infrastructures socio-sanitaires, permettre l'accès aux médicaments de première nécessité, et enfin, mettre en place un plaidoyer que permet notre présence sur le long terme.

1.4 Les principes et valeurs de la Fondation

En vertu des principes universels des droits humains, toutes les personnes possèdent des droits égaux, indépendamment de leur genre, origine, religion ou de toute autre caractéristique. Nous croyons en un environnement dans lequel l'inclusion du genre est un moteur de justice sociale et de progrès communautaire. Nos principes fondamentaux reposent sur l'égalité de genre, l'équité, le respect et la dignité, la non-discrimination et la transparence.

Ces principes s'appliquent aux quatre (4) domaines suivants : la *gouvernance et le leadership*, les *ressources humaines*, les *programmes et activités* et la *communication*.

2. Plan pour l'égalité de genre à la Fondation Raoul Follereau

En accord avec sa mission et sa vision, la Fondation Raoul Follereau s'engage à prendre en compte le genre et à viser une égalité de genre dans toutes ses actions et activités. Le présent plan a pour but d'encourager une participation équilibrée des hommes et des femmes dans les prises de décision, et d'améliorer l'accès équitable aux soins et aux services pour les populations vulnérables touchées par la lèpre, l'ulcère de Buruli et d'autres maladies tropicales négligées.

Pour atteindre cet objectif, les centres soutenus par la Fondation, en collaboration avec les structures de santé locales y compris le centre de dépistage et de traitement de l'ulcère de Buruli (CDTLUB) de Pobè, offriront une prise en charge proche des populations, inclusive, équitable et adaptée aux besoins de chacun. Cette approche garantira un accès juste aux soins et aux services sociaux, tout en impliquant pleinement les communautés afin que chaque personne, sans distinction de genre, puisse exercer son droit à la santé, et vivre dignement.

Notons que le CDTLUB constitue le niveau opérationnel de la recherche médicale à la Fondation.



2.1 Objectif général

Favoriser l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les actions menées par la Fondation Raoul Follereau, notamment au sein du CDTLUB et autres projets de recherche. L'objectif est d'assurer un accès juste et équilibré aux soins, aux ressources et aux opportunités pour tous les bénéficiaires, tout en garantissant une implication active des hommes et des femmes dans les différentes initiatives du programme.

2.2 Objectifs spécifiques du plan

Le plan d'égalité de genre de la Fondation Raoul Follereau poursuit les objectifs suivants :

- réduire les disparités entre les sexes dans toutes les activités, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des filles, souvent plus exposées aux risques et aux inégalités ;
- garantir une distribution équitable des ressources et des bénéfices entre hommes et femmes, en veillant à ce que chacun ait un accès égal aux soins, aux traitements et aux services proposés par le CDTLUB et les autres projets de recherche ;
- encourager une participation équilibrée des hommes et des femmes dans les prises de décision, que ce soit au niveau communautaire, dans les centres de traitement ou au sein des instances de gouvernance des programmes, pour renforcer leur pouvoir d'action et leur engagement ;
- renforcer l'approche de genre au CDTLUB et dans les projets de recherche, en s'assurant que les centres proposent des services inclusifs, accessibles et adaptés aux besoins différenciés des hommes et des femmes, tout en promouvant l'équité dans la prise en charge médicale et sociale.

3. Planification des actions et mesures proposées

Équilibre entre les genres au sein de la Fondation

La commission médicale (COMED), instance scientifique de référence, illustre la volonté d'inclusion de la Fondation : composée d'une majorité d'hommes, les derniers recrutements de deux femmes permettent d'avancer vers une représentation équitable et témoigne de la vigilance portée à ces valeurs de non-discrimination.

Dans l'objectif de construire toujours plus d'équité, les processus de recrutement et de promotion du personnel de la Fondation se basent sur des critères de compétence, d'expérience et de qualification explicites, tout en veillant à ce que les femmes et les hommes aient des chances égales d'accéder aux postes de responsabilité, garantissant à terme une diversité qui enrichit notre réflexion et notre impact.

Intégration du genre dans les projets de recherche de la Fondation

Les projets de recherche soutenus par la Fondation doivent inclure un plan décrivant comment la dimension de genre est prise en compte. Cela peut inclure des stratégies pour assurer la participation équitable des femmes et des hommes, ainsi que des mesures pour répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe.

Nous avons déjà franchi une étape importante en cofinçant un appel à projet spécifiquement destiné aux jeunes chercheurs africains, avec une exigence minimale de 40 % de femmes parmi les bénéficiaires. Ce seuil est un point de départ : il incarne notre volonté de promouvoir l'accès des femmes aux sphères académiques et scientifiques, tout en tenant compte des obstacles systémiques qu'elles rencontrent.



Dans le cadre des recherches et interventions de terrain, il est impératif de :

- désagréger systématiquement les données par sexe pour identifier d'éventuelles inégalités dans l'accès aux soins et aux opportunités liées aux travaux de recherche ;
- encourager au niveau des comités scientifiques et des équipes de recherche, la participation des femmes afin qu'elles soient non seulement prises en compte dans les études, mais aussi actrices du savoir ;
- veiller à ce que les recrutements pour les études cliniques soient équilibrés, et que les contraintes spécifiques aux femmes, qu'elles soient biologiques, socioculturelles ou économiques, soient prises en compte.

L'engagement pour l'égalité de genre ne saurait être complet sans une attention particulière à la sécurité et au respect de chaque individu impliqué dans nos projets. Dans le cadre des essais cliniques que nous soutenons, il est essentiel de mettre en place des mesures concrètes pour prévenir et maîtriser les risques de harcèlement sexuel :

- **Mécanismes de signalement** : des canaux de signalement confidentiels sont mis à disposition, tels que des boîtes aux lettres ouvertes à tous, pour permettre aux participants, patients, et aux membres de l'équipe de signaler tout comportement inapproprié auprès de la direction.
- **Formation** : les équipes de recherche sont formées sur les questions de harcèlement sexuel et sur les mesures à prendre pour garantir un environnement de travail sûr.

4. Plan opérationnel du plan d'égalité de genre de la FRF

La Fondation Raoul Follereau compte promouvoir l'inclusion du genre dans tous les domaines de son fonctionnement :

- gouvernance et leadership : renforcer l'engagement institutionnel pour l'intégration du genre ;
- ressources humaines : promouvoir l'égalité des chances et la diversité dans les équipes ;
- programmes et activités : intégrer la dimension genre dans la conception, la mise en œuvre et l'analyse des projets de recherche ;
- communication : promouvoir la visibilité des résultats de recherche intégrant une approche de genre.



Tableau 1 : Plan opérationnel du plan d'égalité de genre de la FRF

Domaines d'application	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs	Responsables
Gouvernance et leadership	Renforcer l'engagement institutionnel pour l'intégration du genre.	Élaborer et adopter une politique interne de genre.	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du plan d'égalité de genre en directoire et conseil de surveillance - Nombre de consultations et d'ateliers organisés pour son élaboration. - Organisation de session d'information sur le plan d'égalité de genre 	<ul style="list-style-type: none"> Directoire et conseil de surveillance Directoire et direction du CDTLUB
		Mettre en place un comité de suivi de l'inclusion du genre dans les projets de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation de points focaux genre pour la recherche participant au comité de suivi - Nombre de réunions annuelles du comité de suivi. - % de projets analysés par le comité sous l'angle du genre. 	Comité de pilotage du plan d'égalité de genre
		Organiser des sessions de formations régulières sur le genre et l'équité pour les chercheurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formation organisées. - % de chercheurs formés chaque année. 	Service des ressources humaines Direction des projets concernés
Ressources humaines	Promouvoir l'égalité des chances et la diversité dans les équipes.	Garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les équipes.	<ul style="list-style-type: none"> - % de femmes et d'hommes dans les équipes. 	Service des ressources humaines Direction des projets concernés
		Garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les équipes de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> - % de femmes et d'hommes dans les équipes de recherche. - % de recrutements féminins en recherche. 	Service des ressources humaines/ Direction des projets concernés



		<p>Encourager le recrutement de chercheuses et la promotion des femmes à des postes de responsabilité scientifique.</p>	<p>- % de femmes occupant des postes de direction en recherche. - % de promotions de femmes dans les équipes scientifiques.</p>	<p>Service des ressources humaines/ Direction des projets concernés</p>
<p>Programmes et activités de la Fondation</p>	<p>Intégrer la dimension du genre dans la conception, la mise en œuvre et l'analyse des projets de recherche.</p>	<p>Intégrer des perspectives intersectionnelles (âge, handicap, statut socio-économique). Collecter et analyser des données désagrégées par sexe dans toutes les études.</p>	<p>- % d'études prenant en compte plusieurs dimensions de l'intersectionnalité. - Nombre de recommandations basées sur l'analyse intersectionnelle. - % d'études utilisant des données désagrégées par sexe. - Nombre d'analyses différenciées selon le genre réalisées.</p>	<p>Points focaux désignés Chercheurs, statisticiens, analystes de données.</p>
<p>Communication</p>	<p>Promouvoir la visibilité des résultats de recherche intégrant une approche de genre.</p>	<p>Veiller à ce que les résultats bénéficient équitablement aux femmes et aux hommes.</p>	<p>- % de recommandations de recherche visant une égalité des sexes. - Taux d'adoption des résultats des recherches par les bénéficiaires des deux sexes.</p>	<p>Points focaux désignés Comités de suivi des projets</p>
		<p>Utiliser des représentations équilibrées des genres dans les supports de communication des projets de recherche. Réalisation des actions de communication sur le concept genre en lien avec les MTN dans la zone d'intervention des projets de recherche</p>	<p>- % de supports de communication de la Fondation conformes à l'équilibre des genres. - Nombre d'actions (causeries et discussions) sur le concept genre en lien avec les MTN dans la zone d'intervention des projets de recherche</p>	<p>Principal Investigateur (PI) Direction de la communication Principal Investigateur</p>

SC ∞



5. Plan de mise en œuvre du plan d'égalité de genre pour la Fondation Raoul Follereau

Ce plan opérationnel a été élaboré pour guider la concrétisation du plan d'égalité de genre de la Fondation Raoul Follereau. Pour garantir son succès, cette approche transversale nécessite l'engagement de l'ensemble des équipes, ainsi que des ressources adaptées.

Une charte d'engagement sera publiée sur le site de la Fondation.

Le plan d'égalité de genre sera partagé avec l'ensemble des parties prenantes concernées.

En collaboration avec les points focaux genre désignés dans chaque pays d'intervention et le comité de pilotage, le directoire de la Fondation s'assure de la mise en œuvre du plan.

Un comité de pilotage de la mise en œuvre du plan et composée des membres de la Fondation coordonnera les différentes activités, allouera les ressources et assurera le suivi des indicateurs, auprès du directoire.

Le comité proposé est le suivant :

- Dr Christian Johnson Christian – Directeur médical
- Dr Oswald Attolou – Directeur du CDTLUB de Pobè
- Madame Murielle Denys – Directrice des ressources humaines
- Madame Alice El Khoury Atieh – Cheffe de projet transformation

6. Suivi et évaluation du plan d'égalité de genre

Un suivi périodique sera effectué par le comité de pilotage afin d'analyser l'impact de cette politique et d'identifier les axes d'amélioration.

Des membres des personnels de santé et des bénéficiaires seront consultés afin de recueillir des données qualitatives pour l'évaluation du plan d'égalité de genre par le comité de pilotage.

Les principaux acteurs impliqués dans le suivi-évaluation du plan d'égalité de genre ont pour rôles :

Tableau 2 : Rôle des parties prenantes dans le processus de suivi-évaluation

Principaux acteurs/actrices	Rôles
Le directoire de la Fondation	Validation et actualisation du plan d'égalité de genre
Points focaux genre aux niveaux des structures affiliées	Collecte des données terrain, reporting périodique, sensibilisation locale.
Comité de pilotage	Revue annuelle des indicateurs, recommandations stratégiques.



Le plan d'égalité de genre de la Fondation Raoul Follereau a été validé par le directoire de la FRF en date de la réunion du 7 mars 2025. Elle est portée à la connaissance des parties prenantes concernées.

Le plan d'égalité de genre signé est rendu disponible sur le site web de la FRF.

Pour la Fondation Raoul Follereau
Monsieur Oleg Ouss
Président du Directoire

Pour la Commission Scientifique et Médicale
Monsieur Stewart Cole
Président



Annexes

Quelques définitions des termes

Le genre

Selon l'OMS :

“Par « genre », on entend les rôles qui, selon la représentation que s'en fait la société, déterminent les comportements, les activités, les attentes et les chances considérés comme adéquats pour tout un chacun dans un contexte socio culturel donné. Ce terme désigne aussi les relations entre personnes et la répartition du pouvoir dans ces relations.

Le genre a un lien avec le sexe biologique (masculin ou féminin), mais il est distinct de lui.

Le genre est un déterminant des inégalités en santé, aussi bien à lui tout seul qu'en association (phénomène d'intersectionnalité) avec la condition socio-économique, l'âge, l'appartenance ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, etc.”

Egalité de genre

Selon le Conseil de L'Europe :

“La notion d'égalité de genre est souvent utilisée pour désigner l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle décrit une situation dans laquelle femmes et hommes jouissent de l'égalité des droits et des chances, où le comportement, les aspirations, les souhaits et les besoins des femmes et des hommes sont également valorisés et favorisés. Elle implique également d'assurer leur égalité dans l'accès aux ressources et dans la distribution des ressources.

Cependant, l'égalité de genre peut aussi se référer à des notions plus larges d'égalité en relation à l'identité de genre (les attentes et normes sociales associées à ce qui est masculin et féminin) et à l'orientation sexuelle.”

Droits humains

Les droits humains sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination.



Bibliographie

- Churchill, Jennifer Ervin¹ Anna Scovelle¹ Brendan, et Humaira Maheen¹ Tania King. « Gender Identity and Sexual Orientation: A Glossary », s. d.
- Council of Europe. (n.d.). Gender equality and gender mainstreaming. <https://www.coe.int/en/web/gender-matters/gender-equality-and-gender-mainstreaming#25>
- France, L'Agenda 2030 en. « ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». L'Agenda 2030 en France, 4 mars 2025. <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd5-realiser-l-egalite-des-sexes-et-autonomiser-toutes-les-femmes-et-les>.
- OHCHR. « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Consulté le 4 mars 2025. <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>.
- ONU Femmes. « Déclaration et Programme d'action de Beijing, Déclaration politique et textes issus de Beijing+5 », 16 avril 2024. <https://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/01/beijing-declaration>.
- Unies, Nations, et Eric Puybaret. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Département de l'information de l'ONU, 2008.
- Women, UN. « Glossary and Definitions of Key Terms ». *New York: UN Women*, 2011.
- World Health Organization : WHO. (2018, août 23). *Genre et santé*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/gender>.